

Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI
ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE

7, SQUARE MAX HYMANS
75741 PARIS CEDEX 15

SOUS-DIRECTION
DU FONDS SOCIAL EUROPEEN

Mission méthodes et appui
Affaire suivie par guillaume PERRISSIN
Mél : guillaume.perrissin@emploi.gouv.fr
Téléphone : 01 43 19 33 50
Télécopie : 01 43 19 30 13

Paris, le - 5 DEC. 2012

La déléguée générale
à l'emploi et à la formation professionnelle

à

Messieurs les Préfets de région,

Mesdames et Messieurs les Directeurs
régionaux des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi
(DIRECCTE)

N° NOR : **ETSD1228888J**

Objet : Rectificatif de l'instruction DGEFP n°2012-13 du 04 juillet 2012 relative au plan de reprise du contrôle de service fait et au financement des opérations de l'AFPA cofinancées par le Fonds social européen au titre du programme opérationnel national de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi »

Pièces jointes :

- Corrections apportées à la fiche technique n° 1 «Modalités et calendrier de reprise de CSF des opérations AFPA »
- Corrections apportées à la fiche technique n° 2 «Retraitement du bilan d'exécution à la charge de l'AFPA »
- Corrections apportées à la fiche technique n° 3 «Réalisation des CSF AFPA - mode d'emploi »

L'instruction citée en objet fixe les modalités de reprise des contrôles de service fait des opérations portées par l'Association de formation professionnelle des adultes (AFPA) cofinancées au titre du programme opérationnel FSE de l'objectif « Compétitivité régionale et emploi », dans le cadre fixé par la note DGEFP n° 127 du 26 mars 2012.

Elle détermine également les règles applicables au conventionnement des opérations non comprises dans le périmètre du plan de reprise des contrôles de service fait, au suivi et au contrôle des opérations en cours ou à venir, lorsque les postes de dépenses de ces opérations sont calculés sur la base de cette méthode.

Cette instruction est modifiée, de manière à intégrer des éléments d'analyse qui sont apparus nécessaires au traitement des dossiers concernés.

Les modifications apportées portent, en premier lieu sur la détermination du périmètre des dépenses directes de fonctionnement de l'AFPA.

Vous trouverez également à disposition les montants retenus pour la répartition comptable des résultats de l'AFPA au titre des tranches 2007 et 2008, qui permettent le calcul des dépenses indirectes de fonctionnement.

Pour les tranches suivantes, il vous appartient de procéder au contrôle de service fait des dépenses concernées sur la base des pièces comptables disponibles, selon les modalités d'échantillonnage fixées dans l'instruction.

A cet effet, vous pourrez prendre appui sur les résultats comptables de l'AFPA pour les années 2009 et 2010 joints en complément.

L'ensemble des corrections et ajouts apportés à chacune des trois fiches techniques de l'instruction sont présentées en pièce jointe.

Ces nouveaux éléments entrent en vigueur, à compter de la date de publication du présent additif, en lieu et place des précédentes dispositions.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion du présent additif auprès de l'ensemble des partenaires associés à la mise en œuvre des crédits FSE dans votre région.

Corinne VAILLANT

Sous-directrice
du Fonds Social européen

Corrections apportées à la fiche technique n° 1
Modalités et calendrier de reprise de CSF des opérations AFPA

Le schéma décisionnel est modifié comme suit.

QUOI	QUI	QUAND
CONSTATS D'IRREGULARITE	MISSION ORGANISATION DES CONTRÔLES (DGEFP/MOC)	Rapport de contrôle 2011
ELABORATION DU PLAN DE REPRISE	DGEFP/SDFSE	04/07/2012
MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE REPRISE	AGD/OI	Avant le 31/12/2012
COMPTE-RENDU D'EXECUTION selon modèle transmis par la DGEFP[1]	AGD	Avant le 31/12/2012
VALIDATION DES CONCLUSIONS DES REPRISES DES DOSSIERS INDIVIDUELS	DRFIP	Au fil de l'eau, l'objectif est de réintégrer les dépenses sécurisées au plus tôt

[1] Accessible sur l'extranet FSE (http://extranet.fse.gouv.fr) - chemin d'accès : gestionnaire de programmes / audit et contrôles / suivi plans de reprise - dossiers AFPA

Corrections apportées à la fiche technique n° 2
Retraitement du bilan d'exécution à la charge de l'AFPA

I. Retraitement des dépenses directes de personnel

L'introduction du point I de la fiche technique n° 2 est modifiée comme suit.

Le croisement des bases entre elles ne permet de retracer qu'une partie des dépenses déclarées.

La base GTA ne présente que le volume global de jours travaillés par l'ensemble des intervenants AFPA au titre des actions réalisées et la base OSIA quant à elle, ne mentionne pas le nom des agents AFPA.

Il est donc toujours nécessaire, quelque soit le domaine d'activité cofinancé, d'analyser les feuilles de présence et les feuilles de temps signées pour déterminer le nombre de journées réelles travaillées par le personnel AFPA au titre de l'opération conventionnée.

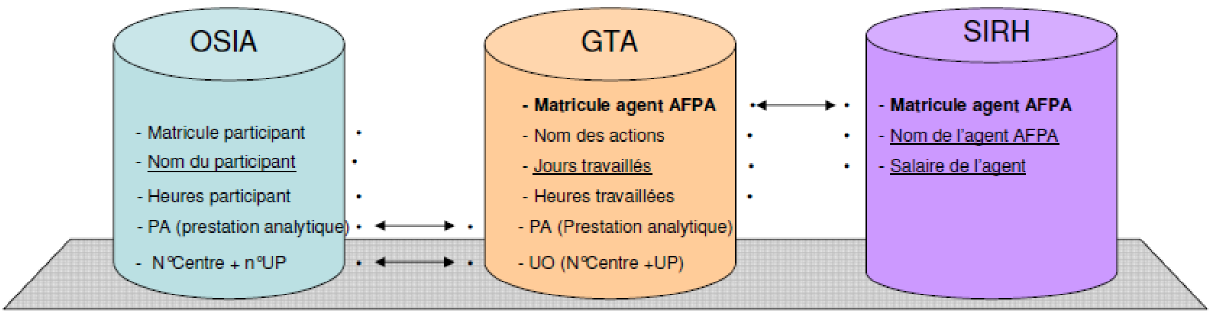
En lieu et place des feuilles de présence et feuilles de temps signées, il sera possible de présenter en tant que pièce justificative une extraction nominative de la base GTA permettant de rendre compte de l'activité mensuelle de l'agent, sur la période de réalisation de l'action, datée et signée par son supérieur hiérarchique.

Les informations contenues dans cette extraction pourront être vérifiées par recoupement avec les feuilles de temps et feuilles de présence signées disponibles.

En cas d'écart, il conviendra de retenir les données résultant de l'examen des feuilles de temps et feuilles de présence signées.

Il est par ailleurs nécessaire pour les opérations de formation, de certification, d'accompagnement et d'orientation de croiser ces informations avec les feuilles d'émargement justifiant le nombre d'heures des participants éligibles pour valider les montants déclarés.

Relation entre les systèmes d'information



Le point 1 est inchangé.

Le point 2 est modifié comme suit.

2. Actions individuelles relevant des domaines d'activités de formation[2], de certification, d'accompagnement et d'orientation

Pour les tranches d'exécution 2009 et suivantes, il convient de retraiter le tableau II-1 du bilan d'exécution (Dépenses directes de personnel) de manière à faire apparaître la liste nominative des intervenants impliqués directement dans la réalisation d'actions cofinancées.
Pour le traitement des tranches d'exécution 2007 et 2008 il est possible de justifier les dépenses directes de personnel via un coût moyen par GRN (regroupement des formateurs intervenant dans un même domaine de spécialité sur un site déterminé, tel que saisie dans GTA).

Pour obtenir la dépense de personnel justifiée au titre de GTA, pour chaque action identifiée, il conviendra de suivre les trois étapes suivantes :

Le descriptif des trois étapes est inchangé.

Le point 3 est inchangé.

II. Retraitement des dépenses directes de fonctionnement

Le point II est modifié comme suit.

Les dépenses directes de fonctionnement issues de la comptabilité générale sont réparties en comptabilité analytique et présentées par ligne budgétaire (détaillées par compte).

Les dépenses directes de fonctionnement éligibles intègrent :

- Les frais directs;
- Les frais communs aux actions[4].

Les frais directs sont consitués de dépenses entièrement rattachables de par leur nature et à leur objet à l'opération co-financée.

Les frais communs aux actions

Les frais communs des actions sont constitués d'un ensemble de charges imputables à l'action réalisée dans un atelier du même établissement, et donnant lieu à une répartition entre plusieurs actions de domaine d'activités différents.
A titre d'exemple, l'achat d'un sac de ciment affecté à une formation de maçonnerie pourra être imputé sur l'action« formation présentielle maçonnerie » et sur l'action « certification maçonnerie».

Pour obtenir le montant des dépenses directes de fonctionnement, il conviendra de procéder en deux étapes :

Etape 1 - Retraitement des dépenses directes de fonctionnement

Seuls les frais directs et les frais communs aux actions sont retenus au titre des dépenses directes de fonctionnement si le lien avec l'opération est justifié.

---

[2] Attention, il s'agit ici des actions de formation pour lesquelles l'ensemble des participants est considéré comme éligible. Le cas d'une action réunissant des publics différents et pour partie inéligibles est traitée au point 3.

[4] Les frais communs aux actions correspondent pour l'AFPA aux frais communs de prestation analytique (FCPA)

Les catégories de dépenses directes éligibles à une participation FSE sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau du bilan	Poste de dépenses directes	Catégories
L1	Dépenses directes de personnel	
L2	Dépenses de fonctionnement directement rattachables à l'opération	- Achats de biens et fournitures non amortissables ; - Dotations aux amortissements ; - Locations de locaux et matériel ; - Frais de déplacement, de restauration et hébergement (hors participants) ; - Frais de publication et communication ; - Frais postaux et de télécommunication.
L3	Prestations externes directement liées à l'opération	
L4	Dépenses directes liées aux participants à l'opération	- Salaires et indemnités de stage ; - Frais de déplacement, restauration et hébergement.
L6	Dépenses en nature	- Apports en nature ; - Dépenses acquittées par des organismes tiers

Le descriptif des étapes 2 et 3 est inchangé.

III. Retraitement des dépenses indirectes

Le descriptif de l'étape 1 du point III est modifié comme suit.

Etape 1 : Sélection des dépenses indirectes de fonctionnement éligibles

Seules les catégories de dépenses indirectes présentées dans le tableau ci-dessous sont éligibles à une participation FSE.

Tableau du bilan	Poste de dépenses	Observations
L5	Dépenses indirectes de fonctionnement	- Dépenses de personnel (1) - Achats (2) - Prestations de services, honoraires - Matériels, équipements, travaux - Publications, communication - Locations, entretien - Frais postaux et de télécommunication (3) - Impôts et taxes (4) - Dotations aux amortissements et aux provisions (5)
(1) Seules les primes conventionnelles inscrites dans les comptes 6413 « Primes et gratifications » et 6414 « Indemnités et avantages divers » sont éligibles. Toute autre prime et indemnité exceptionnelle perçue par le salarié non rattachable au temps travaillé (GPEECC et primes de départ/indemnités de rupture) est à écarter de l'assiette de financement de l'opération (2) Sauf 603 « Variations des stocks » (inéligible), (3) Sauf dans les cas où le lien direct avec l'opération est démontré[5] (4) Sauf 631 et 633 « Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations » qui relèvent de la catégorie		

[5] Dans ce cas, la dépense est comptabilisée en tant que dépense directe (par exemple, une ligne téléphonique dédiée à l'opération).

« Charges de personnel » (5) Sauf lorsque des aides ont été perçues pour la création ou l'acquisition d'une immobilisation amortissable. **<u>Dépenses potentiellement inéligibles, à déduire de l'assiette de calcul des coûts indirects</u>** : - les dépenses déjà prises en compte dans le cadre d'une autre opération ; - les dépenses déjà valorisées en dépenses directes ; - les frais de déplacements et missions (624 et 625) et les frais de publication et communication (618500, 623) ; - les autres charges (65) et les charges exceptionnelles (67) ; - les dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et engagements (comptes 68, à l'exception du compte 6811 « Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles »).

Ainsi, il convient d'écarter de l'assiette des dépenses indirectes de fonctionnement, les dépenses inéligibles par nature[6] et les dépenses non rattachables à l'opération[7].

Les dépenses indirectes sans lien direct avec l'activité co-financée doivent être retirées de l'assiette des dépenses indirectes (voir annexe 4 - Répartition du résultat comptable de l'AFPA - colonne E : dépenses inéligibles au FSE) .

Exemple : les dépenses de déplacement doivent être écartées des dépenses indirectes de fonctionnement.

Les autres dispositions de la fiche technique n° 2 sont inchangées.

[6] Décret n°2011-92 du 21 janvier 2011 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013

[7] Les charges de sujétions n'ont pas été retenues dans le cadre du contrôle d'opérations réalisées en 2011 sur les dossiers AFPA. En revanche, les dépenses d'assurance retraite annuelle ont été réintégrées.

L'annexe 1 de la fiche technique II est complétée comme suit.

Annexe 1 - Répartition du résultat comptable de l'AFPA

Il convient de distinguer deux assiettes :

- Une assiette pour les dépenses d'ingénierie, conseil et expertise (total colonne b + total des colonnes d et e, pour la seule ligne « Ingénierie, conseil, expertise »)
- Une assiette pour les dépenses de formation et autre activités (total colonne b + total des colonnes d et e, hors la ligne « Ingénierie, conseil, expertise »)

Année	2007

Domaine d'activités	Actions	Codification	Nombre d'occurrences	Dépenses directes		Dépenses indirectes		Dépenses inéligibles au FSE
				Nombre de jour annuel de référence	Montant annuel de référence	Nombre de jours total non répartis à l'AFPA (ST99 dans GTA)	Montant annuel de référence	montants annuel de références
				a	b	c	d	e
Orientation	S2 - Service d'appui à la définition d'un parcours de formation	OR01	1	121 427	42 422 205,81			
	Bilan de Compétence, bilan à mi carrière	OR02	1	7 920	2 604 304,08			
	Evaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECCP et ECAP)	OR03	1	14 119	5 516 368,74			
	Autres actions d'orientation professionnelle	OR04	1	14 371	4 756 097,34			
	FCA orientation	SO01 + SO99	2	34 277				
Formation	Formation présentielle (hors PAE)	FPXX	1 à 56	838 414	388 528 379,66			
	Suivi de la PAE (présence en entreprise)	F01	1	41 367	12 499 464,02			
	FOAD (formation ouverte à distance)	FD00	1	13 832	5 920 632,61			
	EAD (enseignement à distance)	F02	1	21 960	9 962 818,39			
	FCA formation	SF01 + SF99	2	44 479				
Certification	Titres et CCP/CCS	CCXX + CPXX	1 à 54	31 058	14 656 484,15			
	Instruction technique dossier VAE (ITV)	C01	1	4 194	1 357 652,57			
	Service d'accompagnement pour la VAE (SAVAE)	C02	1	6 929	2 371 190,02			
	Information et promotion sur la VAE (Prof. des acteurs)	C03	1	3 256	1 587 275,06			
	Préparation à la certification	C04	1	3 028				
	Autres prestations de certification	C05	1	1 244			375 583 008,32	56 252 382,72
	FCA certification	SC01 + SC99	2	7 830				
Accompagnement	S3 - suivi et soutien des bénéficiaires (suivi psycho-pédagogique)	AS3	1	10 540	3 753 699,65			
	S4 - accompagnement vers et dans l'emploi	AS4	1	23 164	8 003 193,48			
	S5 - accompagnement médical	AS5	1	4 670	2 431 567,71			
	S6 - accompagnement socio-éducatif	AS6	1	11 824	3 470 791,49			
	S7 - accompagnement des transitions professionnelles	AS7	1	1 011				
	FCA accompagnement	SA01 + SA99	2	3 832				
Hôtellerie	Hébergement	H01	1	20 161	27 127 472,08			
	Restauration	H02	1	109 452	49 719 566,05			
	FCA hôtellerie	SH01 + SH99	2	5 890				
Autres prestations	Préparation des dossiers	R01	1	17 415	3 403 052,10			
	Etablissement de la paie	R02	1	13 625	2 628 080,24			
	NSI	Z01	1	1 548	558 922,00			
	MAD	Z02	1	12 433	4 014 668,10			
	Missions déléguées	Z03	1	6 689	2 025 407,81			
Ingénierie, Conseil, Expertise	Ingénierie du titre	IN01	1	59 603	23 376 659,75			
	Conseil - Expertise (dont audit des centres agréés)	IN02	1	23 987	9 465 374,27		374 622 814,34	57 212 576,70
	Appui au SPE	IN03	1	12 256	4 058 015,76			
	FCA ingénierie	SI01 + SI99	2	1 999				
			Total	1 549 804	636 219 342,94	976 586		

Dépenses totales de l'afpa	1 068 054 733,98
Total jours GTA de l'AFPA	2 526 390

Année	2008

Domaine d'activités	Actions	Codification	Nombre d'occurrences	Dépenses directes		Dépenses indirectes		Dépenses inéligibles au FSE
				Nombre de jour annuel de référence	Montant annuel de référence	Nombre de jours total non répartis à l'AFPA (ST99 dans GTA)	Montant annuel de référence	montants annuel de références
				a	b	c	d	e
Orientation	S2 - Service d'appui à la définition d'un parcours de formation	OR01	1	120 955	42 310 588,58			
	Bilan de Compétence, bilan à mi carrière	OR02	1	9 358	3 332 884,16			
	Evaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECCP et ECAP)	OR03	1	9 358	3 534 535,60			
	Autres actions d'orientation professionnelle	OR04	1	17 137	6 042 251,14			
	FCA orientation	SO01 + SO99	2	36 100				
Formation	Formation présentielle (hors PAE)	FPXX	1 à 56	823 293	391 105 727,70			
	Suivi de la PAE (présence en entreprise)	F01	1	37 353	11 870 092,41			
	FOAD (formation ouverte à distance)	FD00	1	13 752	4 583 173,23			
	EAD (enseignement à distance)	F02	1	19 004	8 096 066,34			
	FCA formation	SF01 + SF99	2	38 844				
Certification	Titres et CCP/CCS	CCXX + CPXX	1 à 54	33 012	13 592 883,53			
	Instruction technique dossier VAE (ITV)	C01	1	4 750	1 353 281,84			
	Service d'accompagnement pour la VAE (SAVAE)	C02	1	6 622	2 029 937,83			
	Information et promotion sur la VAE (Prof. des acteurs)	C03	1	3 941	1 529 379,08			
	Préparation à la certification	C04	1	132				
	Autres prestations de certification	C05	1	71			368 249 127,47	57 526 753,93
	FCA certification	SC01 + SC99	2	8 737				
Accompagnement	S3 - suivi et soutien des bénéficiaires (suivi psycho-pédagogique)	AS3	1	9 590	3 405 601,77			
	S4 - accompagnement vers et dans l'emploi	AS4	1	21 178	7 778 001,14			
	S5 - accompagnement médical	AS5	1	3 829	2 351 288,04			
	S6 - accompagnement socio-éducatif	AS6	1	12 225	3 651 643,91			
	S7 - accompagnement des transitions professionnelles	AS7	1	1 402				
	FCA accompagnement	SA01 + SA99	2	3 173				
Hôtellerie	Hébergement	H01	1	18 743	29 735 654,03			
	Restauration	H02	1	103 861	51 199 578,08			
	FCA hôtellerie	SH01 + SH99	2	4 757				
Autres prestations	Préparation des dossiers	R01	1	16 754	3 365 916,18			
	Etablissement de la paie	R02	1	14 733	3 011 112,23			
	NSI	Z01	1	710	289 245,47			
	MAD	Z02	1	12 009	3 831 508,77			
	Missions déléguées	Z03	1	6 169	1 888 652,50			
Ingénierie, Conseil, Expertise	Ingénierie du titre	IN01	1	55 575	20 987 943,88			
	Conseil - Expertise (dont audit des centres agrées)	IN02	1	28 024	6 899 211,81		366 686 647,32	59 089 234,08
	Appui au SPE	IN03	1	11 723	4 023 143,43			
	FCA ingénierie	SI01 + SI99	2	1 791				
			Total	1 508 666	631 799 302,68	928 883		

Dépenses totales de l'afpa	1 057 575 184,08
Total jours GTA de l'AFPA	2 437 549

Année	2009

Domaine d'activités	Actions	Codification	Nombre d'occurrences	Dépenses directes		Dépenses indirectes		Dépenses inéligibles au FSE
				Nombre de jour annuel de référence	Montant annuel de référence	Nombre de jours total non répartis à l'AFPA (ST99 dans GTA)	Montant annuel de référence	montants annuel de références
				a	b	c	d	e
Orientation	S2 - Service d'appui à la définition d'un parcours de formation	OR01	1	122 137	44 112 057,78			
	Bilan de Compétence, bilan à mi carrière	OR02	1	16 948	6 047 648,21			
	Evaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECCP et ECAP)	OR03	1	7 885	3 048 992,16			
	Autres actions d'orientation professionnelle	OR04	1	19 914	7 363 520,05			
	FCA orientation	SO01 + SO99	2	40 866				
Formation	Formation présentielle (hors PAE)	FPXX	1 à 56	870 483	412 811 912,10			
	Suivi de la PAE (présence en entreprise)	F01	1	34 849	12 042 011,31			
	FOAD (formation ouverte à distance)	FD00	1	13 344	4 574 741,27			
	EAD (enseignement à distance)	F02	1	16 897	8 348 921,64			
	FCA formation	SF01 + SF99	2	59 158				
Certification	Titres et CCP/CCS	CCXX + CPXX	1 à 54	33 550	14 594 085,06			
	Instruction technique dossier VAE (ITV)	C01	1	4 413	1 431 599,25			
	Service d'accompagnement pour la VAE (SAVAE)	C02	1	7 697	2 419 844,74			
	Information et promotion sur la VAE (Prof. des acteurs)	C03	1	4 613	1 639 910,79			
	Préparation à la certification	C04	1					
	Autres prestations de certification	C05	1				291 962 148,41	87 698 926,69
	FCA certification	SC01 + SC99	2	11 343				
Accompagnement	S3 - suivi et soutien des bénéficiaires (suivi psycho-pédagogique)	AS3	1	9 401	3 298 843,98			
	S4 - accompagnement vers et dans l'emploi	AS4	1	16 721	5 355 426,61			
	S5 - accompagnement médical	AS5	1	1 382	2 021 465,09			
	S6 - accompagnement socio-éducatif	AS6	1	11 220	3 132 018,27			
	S7 - accompagnement des transitions professionnelles	AS7	1	2 319	840 399,97			
	FCA accompagnement	SA01 + SA99	2	4 360				
Hôtellerie	Hébergement	H01	1	19 216	28 717 463,65			
	Restauration	H02	1	103 297	51 347 884,73			
	FCA hôtellerie	SH01 + SH99	2	6 248				
Autres prestations	Préparation des dossiers	R01	1	16 557	3 354 649,88			
	Etablissement de la paie	R02	1	13 581	2 850 671,45			
	NSI	Z01	1	432	266 170,53			
	MAD	Z02	1	8 445	3 206 495,19			
	Missions déléguées	Z03	1	5 873	1 634 224,67			
Ingénierie, Conseil, Expertise	Ingénierie du titre	IN01	1	52 196	20 850 040,97			
	Conseil - Expertise (dont audit des centres agrées)	IN02	1	25 329	9 857 066,66		290 649 363,03	89 011 712,07
	Appui au SPE	IN03	1	16 680	5 361 058,60			
	FCA ingénierie	SI01 + SI99	2	3 345				
			Total	1 580 698	660 529 124,61	863 878		

NB- Les montants des dépenses directes et indirectes des tranches 2009 et 2010 ne peuvent être validés dans le cadre du contrôle de service fait qu'après vérification par sondage des pièces comptables disponibles

Dépenses totales de l'afpa	1 040 190 199,71
Total jours GTA de l'AFPA	2 444 576

Année	2010

Domaine d'activités	Actions	Codification	Nombre d'occurrences	Dépenses directes		Dépenses indirectes		Dépenses inéligibles au FSE
				Nombre de jour annuel de référence	Montant annuel de référence	Nombre de jours total non répartis à l'AFPA (ST99 dans GTA)	Montant annuel de référence	montants annuel de références
				a	b	c	d	e
Orientation	S2 - Service d'appui à la définition d'un parcours de formation	OR01	1	33 699	12 295 443,30		284 365 886,34	99 492 474,06
	Bilan de Compétence, bilan à mi carrière	OR02	1	9 980	4 279 743,10			
	Evaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECCP et ECAP)	OR03	1	5 813	2 364 167,66			
	Autres actions d'orientation professionnelle	OR04	1	16 144	6 018 664,22			
	FCA orientation	SO01 + SO99	2	16 907				
Formation	Formation présentielle (hors PAE)	FPXX	1 à 56	814 867	408 308 727,32			
	Suivi de la PAE (présence en entreprise)	F01	1	26 164	10 587 275,33			
	FOAD (formation ouverte à distance)	FD00	1	11 008	3 852 317,68			
	EAD (enseignement à distance)	F02	1	11 018	5 568 779,09			
	FCA formation	SF01 + SF99	2	75 413				
Certification	Titres et CCP/CCS	CCXX + CPXX	1 à 54	21 976	14 233 555,33			
	Instruction technique dossier VAE (ITV)	C01	1	3 417	1 112 319,46			
	Service d'accompagnement pour la VAE (SAVAE)	C02	1	6 729	2 131 178,65			
	Information et promotion sur la VAE (Prof. des acteurs)	C03	1	3 955	1 474 613,62			
	Préparation à la certification	C04	1					
	Autres prestations de certification	C05	1					
	FCA certification	SC01 + SC99	2	11 535				
Accompagnement	S3 - suivi et soutien des bénéficiaires (suivi psycho-pédagogique)	AS3	1	3 768	1 168 627,19			
	S4 - accompagnement vers et dans l'emploi	AS4	1	15 881	5 331 851,77			
	S5 - accompagnement médical	AS5	1	807	1 618 437,81			
	S6 - accompagnement socio-éducatif	AS6	1	9 556	2 858 503,95			
	S7 - accompagnement des transitions professionnelles	AS7	1	13 395	3 672 861,77			
	FCA accompagnement	SA01 + SA99	2	4 677				
Hôtellerie	Hébergement	H01	1	17 757	28 283 094,08			
	Restauration	H02	1	90 086	47 503 534,14			
	FCA hôtellerie	SH01 + SH99	2	5 817				
Autres prestations	Préparation des dossiers	R01	1	16 472	3 236 695,29			
	Etablissement de la paie	R02	1	11 315	2 339 316,93			
	NSI	Z01	1	126	55 005,39			
	MAD	Z02	1	8 246	3 204 888,03			
	Missions déléguées	Z03	1	4 680	1 433 150,58			
Ingénierie, Conseil, Expertise	Ingénierie du titre	IN01	1	45 962	16 626 728,15		283 287 363,03	100 570 997,37
	Conseil - Expertise (dont audit des centres agrées)	IN02	1	18 173	7 337 112,83			
	Appui au SPE	IN03	1	16 651	5 026 201,70			
	FCA ingénierie	SI01 + SI99	2	2 008				
			Total	1 354 003	601 922 794,36	788 510		

NB- Les montants des dépenses directes et indirectes des tranches 2009 et 2010 ne peuvent être validés dans le cadre du contrôle de service fait qu'après vérification par sondage des pièces comptables disponibles

Dépenses totales de l'afpa	985 781 154,76
Total jours GTA de l'AFPA	2 142 513

Corrections apportées à la fiche technique n° 3
Réalisation des CSF AFPA - mode d'emploi

Le point V de la fiche technique 3 est modifié comme suit.

V. Dépenses indirectes de fonctionnement

Préambule :
Quatre dossiers AFPA portant sur des actions de formation (tranche 2007 et 2008) et d'ingénierie (tranche 2008) ont fait l'objet d'un contrôle d'opérations en 2011 pour lesquels l'assiette des dépenses indirectes de fonctionnement a été contrôlée.
A ce titre, lorsque l'opération remplit les conditions suivantes, il est demandé au service gestionnaire de ne pas procéder à la vérification des pièces justificatives comptables des dépenses indirectes de fonctionnement :
- les actions portent sur la même période conventionnée (2007 et 2008) ;
- les actions sont issues du même domaine d'activité (ingénierie ou formation)

Lorsqu'une opération est concernée, il est demandé au service gestionnaire d'annexer au rapport de contrôle de service fait une copie du rapport d'exécution du contrôle d'opération réalisé sur la même année et sur le même domaine d'activité.

De même, pour obtenir le montant des dépenses indirectes de fonctionnement d'une opération d'ingénierie conventionnée en 2007, il convient de déduire du montant de référence des dépenses indirectes de formation validé dans le cadre du contrôle d'opération, l'ensemble des dépenses indirectes liées aux actions de formations.

Le service gestionnaire devra s'assurer que les numérateurs et dénominateurs sont justifiés

Exemple : le service gestionnaire en charge d'une opération réalisée en 2007 ou 2008 et dont l'activité porte sur des actions d'ingénierie et/ ou de formation, n'aurait pas à re-contrôler les pièces justificatives des dépenses indirectes puisque celles-ci auront déjà été contrôlées dans le cadre d'un contrôle d'opération.

Ce qu'il faut retenir

Les charges indirectes sont calculées à partir des dépenses non fléchées de l'AFPA. Il s'agit de l'ensemble des dépenses rattachées à la codification AFPA - ST 99, correspondant aux activités supports.

Il convient de s'assurer que les montants déclarés à partir des résultats de la comptabilité analytique peuvent être justifiés par l'AFPA.

Les charges indirectes sont retracées au travers des frais communs toutes activités (FCTA) :
- des centres ;
- des régions ;
- des services centraux (siège).

Sur la base des frais communs toutes activités, il convient de ne conserver que les frais communs correspondant aux actions de l'activité cofinancée.

Exemple : pour une action d'ingénierie, il n'est pas possible de trouver des dépenses de formation.

Avant de procéder à l'étape suivante, le service gestionnaire doit s'assurer que les dépenses indirectes de fonctionnement déclarées ont été préalablement réparties par domaine d'activité. Cf. tableau de l'annexe 4 pour les tranches 2007 à 2010.

CSF : mode d'emploi

Il convient de contrôler que :

- les données reportées dans le tableau de l'annexe 3 (données financières) figurent bien dans les documents comptables transmis par la DR AFPA (source comptabilité analytique) ;
- les données transmises sont nettes de dépenses inéligibles par nature ou non rattachables à l'opération ;
- le numérateur correspondant au nombre d'heures déclarées pour les dépenses indirectes est le même que celui déclaré au titre des dépenses de personnel (Source GTA) ;
- le dénominateur correspond au nombre d'heures totales travaillées à l'AFPA (Source GTA).

Total des charges indirectes de l'AFPA pour la tranche annuelle considérée déduction faite des dépenses inéligibles à une participation du FSE (inéligibilité par nature ou non rattachable à l'opération)	x	*Nombre de journées travaillées justifiées au titre de l'opération cofinancée* / *Nombre de journées totales travaillées à l'AFPA*	=	*dépenses indirectes de fonctionnement de l'opération justifiées*

Le nombre de jours travaillés par les intervenants AFPA est vérifié selon les modalités définies dans les fiches dépenses de personnel :

- le numérateur correspondant au nombre d'heures déclarées pour les dépenses indirectes est le même que celui déclaré au titre des dépenses de personnel (Source GTA) ;
- le dénominateur correspond au nombre d'heures totales travaillées sur la période à l'AFPA (Source GTA).

Contrôle des pièces justificatives comptables

L'échantillon de pièces comptables à contrôler est sélectionné à partir des fichiers nationaux consolidés[2], relatifs aux dépenses indirectes de fonctionnement de l'opération conventionnée.

Le service gestionnaire contrôle l'éligibilité des pièces comptables justificatives et s'assure que ces pièces ne figurent pas dans la liste des catégories de dépenses inéligibles. (Tableau ci-dessous).

Tableau du bilan	Poste de dépenses	Observations
L5	Dépenses indirectes de fonctionnement	- Dépenses de personnel (1) - Achats (2) - Prestations de services, honoraires - Matériels, équipements, travaux - Publications, communication - Locations, entretien - Frais postaux et de télécommunication (3) - Impôts et taxes (4) - Dotations aux amortissements et aux provisions (5)

[2] Dans le cas de projets régionaux, il est recommandé d'appeler des échantillons de factures de la région concernée afin de s'assurer in fine du rattachement de la dépense à l'opération.

(1) Seules les primes conventionnelles inscrites dans les comptes 6413 « Primes et gratifications » et 6414 « Indemnités et avantages divers » sont éligibles. Toute autre prime et indemnité exceptionnelle perçu par le salarié non rattachable au temps travaillé (GPEECC et primes de départ/indemnités de rupture) sont à écarter de l'assiette de financement de l'opération. (2) Sauf 603 « Variations des stocks » (inéligible), (3) Sauf dans les cas où le lien direct avec l'opération est démontré[3] (4) Sauf 631 et 633 « Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations » qui relèvent de la catégorie « Charges de personnel » (5) Sauf lorsque des aides ont été perçues pour la création ou l'acquisition d'une immobilisation amortissable.
Dépenses potentiellement inéligibles, à déduire de l'assiette de calcul des coûts indirects : - les dépenses déjà prises en compte dans le cadre d'une autre opération ; - les dépenses déjà valorisées en dépenses directes ; - les frais de déplacements et missions (624 et 625) et les frais de publication et communication (618500, 623) ; - les autres charges (65) et les charges exceptionnelles (67) ; - les dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et engagements (comptes 68, à l'exception du compte 6811 « Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles »).

L'annexe 4 de la fiche technique n° 3 est complétée comme suit.

Les autres dispositions fiche technique n° 3 sont inchangées.

[3] Dans ce cas, la dépense est comptabilisée en tant que dépense directe (par exemple, une ligne téléphonique dédiée à l'opération).

Annexe 4 - Répartition du résultat comptable de l'AFPA

Il convient de distinguer deux assiettes :

- Une assiette pour les dépenses d'ingénierie, conseil et expertise (total colonne b + total des colonnes d et e, pour la seule ligne « Ingénierie, conseil, expertise »)
- Une assiette pour les dépenses de formation et autre activités (total colonne b + total des colonnes d et e, hors la ligne « Ingénierie, conseil, expertise »)

Année	2007

				Dépenses directes		Dépenses indirectes		Dépenses inéligibles au FSE
Domaine d'activités	Actions	Codification	Nombre d'occurrences	Nombre de jour annuel de référence	Montant annuel de référence	Nombre de jours total non répartis à l'AFPA (ST99 dans GTA)	Montant annuel de référence	montants annuel de références
				a	b	c	d	e
Orientation	S2 - Service d'appui à la définition d'un parcours de formation	OR01	1	121 427	42 422 205,81			
	Bilan de Compétence, bilan à mi carrière	OR02	1	7 920	2 604 304,08			
	Evaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECCP et ECAP)	OR03	1	14 119	5 516 368,74			
	Autres actions d'orientation professionnelle	OR04	1	14 371	4 756 097,34			
	FCA orientation	SO01 + SO99	2	34 277				
Formation	Formation présentielle (hors PAE)	FPXX	1 à 56	838 414	388 528 379,66			
	Suivi de la PAE (présence en entreprise)	F01	1	41 367	12 499 464,02			
	FOAD (formation ouverte à distance)	FD00	1	13 832	5 920 632,61			
	EAD (enseignement à distance)	F02	1	21 960	9 962 818,39			
	FCA formation	SF01 + SF99	2	44 479				
Certification	Titres et CCP/CCS	CCXX + CPXX	1 à 54	31 058	14 656 484,15			
	Instruction technique dossier VAE (ITV)	C01	1	4 194	1 357 652,57			
	Service d'accompagnement pour la VAE (SAVAE)	C02	1	6 929	2 371 190,02			
	Information et promotion sur la VAE (Prof. des acteurs)	C03	1	3 256	1 587 275,06			
	Préparation à la certification	C04	1	3 028				
	Autres prestations de certification	C05	1	1 244			375 583 008,32	56 252 382,72
	FCA certification	SC01 + SC99	2	7 830				
Accompagnement	S3 - suivi et soutien des bénéficiaires (suivi psycho-pédagogique)	AS3	1	10 540	3 753 699,65			
	S4 - accompagnement vers et dans l'emploi	AS4	1	23 164	8 003 193,48			
	S5 - accompagnement médical	AS5	1	4 670	2 431 567,71			
	S6 - accompagnement socio-éducatif	AS6	1	11 824	3 470 791,49			
	S7 - accompagnement des transitions professionnelles	AS7	1	1 011				
	FCA accompagnement	SA01 + SA99	2	3 832				
Hôtellerie	Hébergement	H01	1	20 161	27 127 472,08			
	Restauration	H02	1	109 452	49 719 566,05			
	FCA hôtellerie	SH01 + SH99	2	5 890				
Autres prestations	Préparation des dossiers	R01	1	17 415	3 403 052,10			
	Etablissement de la paie	R02	1	13 625	2 628 080,24			
	NSI	Z01	1	1 548	558 922,00			
	MAD	Z02	1	12 433	4 014 668,10			
	Missions déléguées	Z03	1	6 689	2 025 407,81			
Ingénierie, Conseil, Expertise	Ingénierie du titre	IN01	1	59 603	23 376 659,75			
	Conseil - Expertise (dont audit des centres agrées)	IN02	1	23 987	9 465 374,27		374 622 814,34	57 212 576,70
	Appui au SPE	IN03	1	12 256	4 058 015,76			
	FCA ingénierie	SI01 + SI99	2	1 999				
			Total	1 549 804	636 219 342,94	976 586		

Dépenses totales de l'afpa	1 068 054 733,98
Total jours GTA de l'AFPA	2 526 390

Année	2008

Domaine d'activités	Actions	Codification	Nombre d'occurrences	Dépenses directes: Nombre de jour annuel de référence	Dépenses directes: Montant annuel de référence	Dépenses indirectes: Nombre de jours total non répartis à l'AFPA (ST99 dans GTA)	Dépenses indirectes: Montant annuel de référence	Dépenses inéligibles au FSE: montants annuel de références
				a	b	c	d	e
Orientation	S2 - Service d'appui à la définition d'un parcours de formation	OR01	1	120 955	42 310 588,58			
	Bilan de Compétence, bilan à mi carrière	OR02	1	9 358	3 332 884,16			
	Evaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECCP et ECAP)	OR03	1	9 358	3 534 535,60			
	Autres actions d'orientation professionnelle	OR04	1	17 137	6 042 251,14			
	FCA orientation	SO01 + SO99	2	36 100				
Formation	Formation présentielle (hors PAE)	FPXX	1 à 56	823 293	391 105 727,70			
	Suivi de la PAE (présence en entreprise)	F01	1	37 353	11 870 092,41			
	FOAD (formation ouverte à distance)	FD00	1	13 752	4 583 173,23			
	EAD (enseignement à distance)	F02	1	19 004	8 096 066,34			
	FCA formation	SF01 + SF99	2	38 844				
Certification	Titres et CCP/CCS	CCXX + CPXX	1 à 54	33 012	13 592 883,53			
	Instruction technique dossier VAE (ITV)	C01	1	4 750	1 353 281,84			
	Service d'accompagnement pour la VAE (SAVAE)	C02	1	6 622	2 029 937,83			
	Information et promotion sur la VAE (Prof. des acteurs)	C03	1	3 941	1 529 379,08			
	Préparation à la certification	C04	1	132				
	Autres prestations de certification	C05	1	71			368 249 127,47	57 526 753,93
	FCA certification	SC01 + SC99	2	8 737				
Accompagnement	S3 - suivi et soutien des bénéficiaires (suivi psycho-pédagogique)	AS3	1	9 590	3 405 601,77			
	S4 - accompagnement vers et dans l'emploi	AS4	1	21 178	7 778 001,14			
	S5 - accompagnement médical	AS5	1	3 829	2 351 288,04			
	S6 - accompagnement socio-éducatif	AS6	1	12 225	3 651 643,91			
	S7 - accompagnement des transitions professionnelles	AS7	1	1 402				
	FCA accompagnement	SA01 + SA99	2	3 173				
Hôtellerie	Hébergement	H01	1	18 743	29 735 654,03			
	Restauration	H02	1	103 861	51 199 578,08			
	FCA hôtellerie	SH01 + SH99	2	4 757				
Autres prestations	Préparation des dossiers	R01	1	16 754	3 365 916,18			
	Etablissement de la paie	R02	1	14 733	3 011 112,23			
	NSI	Z01	1	710	289 245,47			
	MAD	Z02	1	12 009	3 831 508,77			
	Missions déléguées	Z03	1	6 169	1 888 652,50			
Ingénierie, Conseil, Expertise	Ingénierie du titre	IN01	1	55 575	20 987 943,88			
	Conseil - Expertise (dont audit des centres agrées)	IN02	1	28 024	6 899 211,81		366 686 647,32	59 089 234,08
	Appui au SPE	IN03	1	11 723	4 023 143,43			
	FCA ingénierie	SI01 + SI99	2	1 791				
			Total	1 508 666	631 799 302,68	928 883		

Dépenses totales de l'afpa	1 057 575 184,08
Total jours GTA de l'AFPA	2 437 549

Année	2009

Domaine d'activités	Actions	Codification	Nombre d'occurrences	Dépenses directes		Dépenses indirectes		Dépenses inéligibles au FSE
				Nombre de jour annuel de référence	Montant annuel de référence	Nombre de jours total non répartis à l'AFPA (ST99 dans GTA)	Montant annuel de référence	montants annuel de références
				a	b	c	d	e
Orientation	S2 - Service d'appui à la définition d'un parcours de formation	OR01	1	122 137	44 112 057,78			
	Bilan de Compétence, bilan à mi carrière	OR02	1	16 948	6 047 648,21			
	Evaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECCP et ECAP)	OR03	1	7 885	3 048 992,16			
	Autres actions d'orientation professionnelle	OR04	1	19 914	7 363 520,05			
	FCA orientation	SO01 + SO99	2	40 866				
Formation	Formation présentielle (hors PAE)	FPXX	1 à 56	870 483	412 811 912,10			
	Suivi de la PAE (présence en entreprise)	F01	1	34 849	12 042 011,31			
	FOAD (formation ouverte à distance)	FD00	1	13 344	4 574 741,27			
	EAD (enseignement à distance)	F02	1	16 897	8 348 921,64			
	FCA formation	SF01 + SF99	2	59 158				
Certification	Titres et CCP/CCS	CCXX + CPXX	1 à 54	33 550	14 594 085,06			
	Instruction technique dossier VAE (ITV)	C01	1	4 413	1 431 599,25			
	Service d'accompagnement pour la VAE (SAVAE)	C02	1	7 697	2 419 844,74			
	Information et promotion sur la VAE (Prof. des acteurs)	C03	1	4 613	1 639 910,79			
	Préparation à la certification	C04	1					
	Autres prestations de certification	C05	1				291 962 148,41	87 698 926,69
	FCA certification	SC01 + SC99	2	11 343				
Accompagnement	S3 - suivi et soutien des bénéficiaires (suivi psycho-pédagogique)	AS3	1	9 401	3 298 843,98			
	S4 - accompagnement vers et dans l'emploi	AS4	1	16 721	5 355 426,61			
	S5 - accompagnement médical	AS5	1	1 382	2 021 465,09			
	S6 - accompagnement socio-éducatif	AS6	1	11 220	3 132 018,27			
	S7 - accompagnement des transitions professionnelles	AS7	1	2 319	840 399,97			
	FCA accompagnement	SA01 + SA99	2	4 360				
Hôtellerie	Hébergement	H01	1	19 216	28 717 463,65			
	Restauration	H02	1	103 297	51 347 884,73			
	FCA hôtellerie	SH01 + SH99	2	6 248				
Autres prestations	Préparation des dossiers	R01	1	16 557	3 354 649,88			
	Etablissement de la paie	R02	1	13 581	2 850 671,45			
	NSI	Z01	1	432	266 170,53			
	MAD	Z02	1	8 445	3 206 495,19			
	Missions déléguées	Z03	1	5 873	1 634 224,67			
Ingénierie, Conseil, Expertise	Ingénierie du titre	IN01	1	52 196	20 850 040,97			
	Conseil - Expertise (dont audit des centres agréés)	IN02	1	25 329	9 857 066,66		290 649 363,03	89 011 712,07
	Appui au SPE	IN03	1	16 680	5 361 058,60			
	FCA ingénierie	SI01 + SI99	2	3 345				
			Total	1 580 698	660 529 124,61	863 878		

NB- Les montants des dépenses directes et indirectes des tranches 2009 et 2010 ne peuvent être validés dans le cadre du contrôle de service fait qu'après vérification par sondage des pièces comptables disponibles

Dépenses totales de l'afpa	1 040 190 199,71
Total jours GTA de l'AFPA	2 444 576

Année	2010

Domaine d'activités	Actions	Codification	Nombre d'occurrences	Dépenses directes		Dépenses indirectes		Dépenses inéligibles au FSE
				Nombre de jour annuel de référence	Montant annuel de référence	Nombre de jours total non répartis à l'AFPA (ST99 dans GTA)	Montant annuel de référence	montants annuel de références
				a	b	c	d	e
Orientation	S2 - Service d'appui à la définition d'un parcours de formation	OR01	1	33 699	12 295 443,30			
	Bilan de Compétence, bilan à mi carrière	OR02	1	9 980	4 279 743,10			
	Evaluation des Compétences et Acquis Professionnels (ECCP et ECAP)	OR03	1	5 813	2 364 167,66			
	Autres actions d'orientation professionnelle	OR04	1	16 144	6 018 664,22			
	FCA orientation	SO01 + SO99	2	16 907				
Formation	Formation présentielle (hors PAE)	FPXX	1 à 56	814 867	408 308 727,32			
	Suivi de la PAE (présence en entreprise)	F01	1	26 164	10 587 275,33			
	FOAD (formation ouverte à distance)	FD00	1	11 008	3 852 317,68			
	EAD (enseignement à distance)	F02	1	11 018	5 568 779,09			
	FCA formation	SF01 + SF99	2	75 413				
Certification	Titres et CCP/CCS	CCXX + CPXX	1 à 54	21 976	14 233 555,33			
	Instruction technique dossier VAE (ITV)	C01	1	3 417	1 112 319,46			
	Service d'accompagnement pour la VAE (SAVAE)	C02	1	6 729	2 131 178,65			
	Information et promotion sur la VAE (Prof. des acteurs)	C03	1	3 955	1 474 613,62			
	Préparation à la certification	C04	1					
	Autres prestations de certification	C05	1				284 365 886,34	99 492 474,06
	FCA certification	SC01 + SC99	2	11 535				
Accompagnement	S3 - suivi et soutien des bénéficiaires (suivi psycho-pédagogique)	AS3	1	3 768	1 168 627,19			
	S4 - accompagnement vers et dans l'emploi	AS4	1	15 881	5 331 851,77			
	S5 - accompagnement médical	AS5	1	807	1 618 437,81			
	S6 - accompagnement socio-éducatif	AS6	1	9 556	2 858 503,95			
	S7 - accompagnement des transitions professionnelles	AS7	1	13 395	3 672 861,77			
	FCA accompagnement	SA01 + SA99	2	4 677				
Hôtellerie	Hébergement	H01	1	17 757	28 283 094,08			
	Restauration	H02	1	90 086	47 503 534,14			
	FCA hôtellerie	SH01 + SH99	2	5 817				
Autres prestations	Préparation des dossiers	R01	1	16 472	3 236 695,29			
	Etablissement de la paie	R02	1	11 315	2 339 316,93			
	NSI	Z01	1	126	55 005,39			
	MAD	Z02	1	8 246	3 204 888,03			
	Missions déléguées	Z03	1	4 680	1 433 150,58			
Ingénierie, Conseil, Expertise	Ingénierie du titre	IN01	1	45 962	16 626 728,15			
	Conseil - Expertise (dont audit des centres agrées)	IN02	1	18 173	7 337 112,83		283 287 363,03	100 570 997,37
	Appui au SPE	IN03	1	16 651	5 026 201,70			
	FCA ingénierie	SI01 + SI99	2	2 008				
			Total	1 354 003	601 922 794,36	788 510		

NB- Les montants des dépenses directes et indirectes des tranches 2009 et 2010 ne peuvent être validés dans le cadre du contrôle de service fait qu'après vérification par sondage des pièces comptables disponibles

Dépenses totales de l'afpa	985 781 154,76
Total jours GTA de l'AFPA	2 142 513